

DOSSIER DE PRESSE

Lancement du Budget participatif #4

Vendredi 13 octobre 2023, 18h, salle des boiseries



**DÉPÔT
DES APPELS
À PROJETS**





Cette quatrième édition place désormais le budget participatif dans les rendez-vous récurrents et notoires à Oloron Sainte-Marie. Comme dans les trois premières éditions, une somme de 50 000 € sera consacrée à la réalisation de projets conçus à l'initiative des habitants et choisis par eux. Les citoyens seront invités à enregistrer leur projet très prochainement, après une phase d'invitation à la réflexion qui débute lundi prochain.

Comme les deux premières éditions, pour être retenus au vote citoyen, les projets devront répondre à plusieurs critères, notamment relever de l'intérêt général, être une dépense unique et non récurrente, se situer sur le périmètre de la commune et dans ses compétences, etc. L'enveloppe de 50 000 € est partagée : les projets ne doivent pas dépasser 40 000 €, ce qui laisse la place à la réalisation de projets plus modestes également.

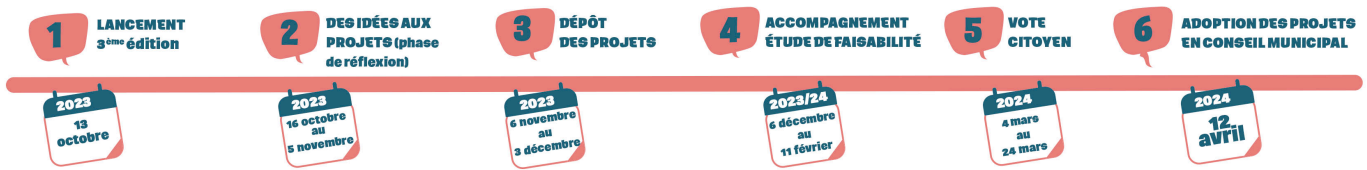
Comme l'an dernier, les porteurs de projets pourront omettre certains détails lors du dépôt de leur dossier, comme le montant estimé par exemple. En effet, l'obligation de tout préciser dès le dépôt du projet rendait l'exercice difficile pour des "non-techniciens". Les citoyens seront accompagnés par les services municipaux afin de finaliser leurs projets.

Les porteurs de projets peuvent dès à présent contacter la mairie :

- par mail à democratie@oloron-ste-marie.fr
- ou par téléphone au 05.59.39.99.04.



Le calendrier



Le règlement de l'appel à projets citoyens

DEFINITION

Le budget participatif est un dispositif de démocratie locale. Il vous permet de proposer l'affectation d'une partie du budget de la Ville d'Oloron Ste-Marie à des projets citoyens. Ces projets sont destinés à améliorer le cadre de vie et à contribuer au bien-vivre ensemble.

OBJECTIFS

- Favoriser une implication citoyenne et collective,
- Permettre aux oloronais de proposer des projets qui répondent à des besoins d'intérêt général,
- Permettre aux habitants de se mobiliser, proposer, discuter et choisir des projets pour améliorer leur cadre de vie,
- Permettre aux habitants de mieux comprendre comment se construisent les projets publics,
- Créer du lien social par le biais de rencontres entre habitants.

MONTANT DU BUDGET PARTICIPATIF

L'enveloppe globale est fixée à 50 000.00 € TTC.

Ce budget fera partie intégrante du budget de la Ville d'Oloron Ste-Marie.

L'aide maximale apportée à un projet ne pourra excéder 40 000.00 € TTC.

PERIMETRE

Le budget participatif est destiné à intervenir dans l'ensemble des quartiers de la ville.

CRITERES CUMULATIFS DE RECEVABILITE DES PROJETS

Pour être recevables, les projets devront répondre à un certain nombre de critères :

- Être réalisés sur le territoire de la commune d'Oloron Ste-Marie,
- Satisfaire un besoin d'intérêt général à visée collective profitant au plus grand nombre,
- Ne pas être relatifs à l'entretien normal et régulier de l'espace public,
- Relever des compétences de la commune,
- Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire,
- Être techniquement réalisables,
- Ne pas générer un conflit d'intérêt lié au porteur du projet,
- Ne pas occasionner de frais de fonctionnement récurrent sauf entretien,
- Relever de dépenses d'investissement (aménagement, travaux, achat d'équipement, etc.) et non de dépenses de fonctionnement (prestations de service, frais de personnel, etc.).



PORTEURS DE PROJETS

Les oloronais ont la possibilité de déposer leurs projets de manière individuelle, collective ou associative. Dans tous les cas un référent unique devra être désigné.

L'âge minimum de participation est de 6 ans, accompagné d'un adulte ou à partir de 14 ans sans être accompagné.

QUI PEUT VOTER ?

Tout citoyen oloronais de plus de 10 ans.

Un seul vote par personne sera comptabilisé.

Chaque votant indiquera son nom, prénom et coordonnées.

MODALITES DE VOTE

Les votants devront choisir un seul projet et le mentionner sur un bulletin, soit à remettre dans l'urne à l'accueil de l'Hôtel de Ville, soit à enregistrer sur le site Internet de la Mairie.

LES DIFFERENTES ETAPES

1 - Des idées aux projets du 16 octobre au 5 novembre 2023.

Phase de réflexion et de communication avant le dépôt des projets.

2 – Dépôt des projets du 6 novembre au 3 décembre 2023

Les habitants pourront déposer leurs idées :

- Sur le site Internet de la mairie,
- En version papier à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Ces propositions papiers seront ensuite retranscrites en ligne par un agent en présence du responsable du projet.

Les projets seront étudiés au fur et à mesure. Le porteur du projet pourra être contacté par un agent de la Commune pour affiner le dossier si nécessaire.

3 – Accompagnement et étude de faisabilité des projets du 6 décembre 2023 au 11 février 2024

Après une pré-étude des projets par les services municipaux compétents, une commission de suivi se réunira afin de statuer sur la faisabilité des projets proposés.

Composée d'élus et de techniciens, la commission de suivi vérifiera la faisabilité technique, financière et juridique de chaque projet. Pour chaque projet non retenu, la raison sera indiquée.

4 – Publication des projets retenus - Appel au vote du 4 au 24 mars 2024

La liste des projets retenus sera publiée sur le site Internet de la ville, par voie d'affichage et par voie de presse pour être ensuite soumise aux votes des habitants de la Ville d'Oloron Ste-Marie.

5 – Réalisations

Le Conseil municipal du 12 avril 2023 actera par un vote le choix effectué par les Oloronais.



Une fois la délibération validée, la réalisation des projets pourra débuter tout en respectant les lois, règles et procédures régissant les collectivités territoriales en collaboration avec les porteurs de projets.

6 – Inauguration

Les projets réalisés seront valorisés par la Ville d’Oloron Ste-Marie : inauguration officielle, communication sur le site Internet de la Mairie et par voie de presse.

Bilan des trois premières éditions du Budget participatif

	BP 1	BP2	BP3
Nb de dossiers	42 déposés 9 retenus au vote	8 déposés 4 retenus au vote	14 déposés 7 retenus au vote
Vote citoyen	953 votants	442 votants	547 votants
Lauréats	Stade des Barats Théâtre de verdure	City stade devant la piscine Aménagement paysager à Darmaillacq	Aire de jeux à Légugnon Aire de jeux à Pondeilh Abris pour les chauves-souris Verger à Bitète
État	Théâtre de verdure inauguré le 09/08/2022 Stade des Barats inauguré le 17/02/2023	City stade inauguré le 29/03/2023 Aménagement paysager en cours de finitions	Aires de jeux posées (en attente aménagements) Abris en cours réflexion Verger en attente période de plantation